Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille modéré Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 281 928 528 $

Date d'établissement: mai 2017 **Nombre total d'unités en circulation:** 20 754 854 **Rotation du portefeuille:** 10,38 %

Placement minimum ($)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
100	2,53	2,24	13,3361	141 853

Dans quoi le fonds investit-il?

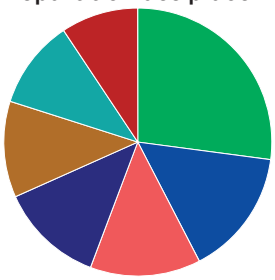
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Modéré Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	20,29 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	17,76 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	6,01 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	5,23 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	4,51 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,44 %
FNB ingénieux d'obligations à court terme Manuvie	4,39 %
Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie	3,60 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	3,57 %
Fonds de placement international Manuvie	3,12 %
Total	**72,90 %**

Total des placements : 29

Répartition des placements



27,16 %	Oblig. et débentures canadiennes
15,34 %	Oblig. américaines
13,36 %	Actions internationales
12,60 %	Actions américaines
11,63 %	Actions canadiennes
10,76 %	Liquidités et équivalents
9,36 %	Oblig. mondiales

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

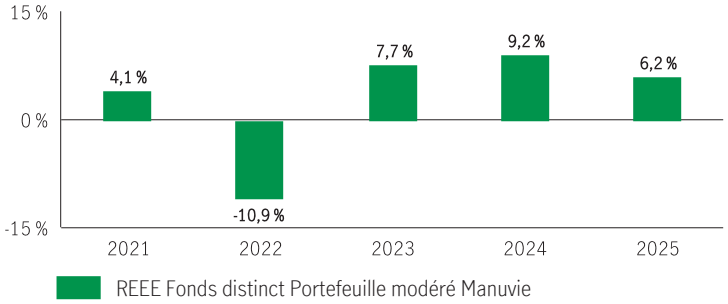
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 $ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 333,80 $ au 31 juillet 2026. Ce montant correspond à une moyenne de 4,72 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une croissance à long terme tout en assurant la préservation du capital et cherchent à privilégier le volet revenu fixe de son portefeuille.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		• Vous et votre conseiller décidez du taux. • Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	• Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. • Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. • Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
Frais modérés *	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	
Sans frais	Vous ne payez rien.		Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat.

RFF *	RFO *	RFG *	Frais de gestion (%)
2,53	0,04	2,49	2,24

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 5 virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille à revenu fixe vise d'abord à faire croître le capital à long terme d'une manière qui permet cependant la préservation du capital et son deuxième objectif est de procurer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux ou dans des actions canadiennes et mondiales.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.